

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU JEUDI 30 MARS 2023**  
**À 19h**

Délibération 2023 / 33  
(14<sup>ème</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 21 ou 22  
selon association

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation  
23/03/2023

Date de l'affichage à  
la Mairie du compte-  
rendu de la séance :  
03/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 mars à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents** : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, VERTES Alain.

**Absents représentés** : GARBE Daniel (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), MAZEYRAC Pierrick (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel),

**Absents excusés** :

**Absents** : BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, MAURY Gaëlle, CASTAGNE Yoan,

**Secrétaire de Séance** : RUAUD Maria de Fatima.

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2023.**

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre de l'adoption du Budget Principal de la Commune, de voter les subventions allouées aux associations qui sont présentées dans la maquette budgétaire à l'annexe IV B1.7 du budget primitif 2023.

L'Article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil Municipal intéressés à l'affaire ».

A cet effet, il a lieu de délibérer par un vote distinct pour les associations suivantes :

- JSG Tennis dont Madame POIRRIER est présidente ;
- JSG Rugby dont Monsieur MAZEYRAC est membre du conseil d'administration ;
- JSG Natation dont Madame BACH est trésorière ;
- Le Ciné-club dont Madame ELIAS est trésorière et secrétaire ;
- Les Amis des orgues de Gramat dont Madame GARRIGUES est trésorière ;
- Amicale des sapeurs-pompiers dont Monsieur PELIGRY est président ;
- Association amicale du four au lac dont Monsieur PELIGRY est membre du bureau.

AR Prefecture

046-214601288-20230403-2023\_33-DE  
Reçu le 03/04/2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- **ATTRIBUE, à l'unanimité des votants**, les montants des subventions aux associations suivantes :
  - JSG Tennis : 500 €
  - JSG Rugby : 300 €
  - JSG Natation : 500 €
  - Le Ciné-club : 800 €
  - Amicale des sapeurs-pompiers : 500 €
  - Association amicale du four au lac : 100 €
- **ATTRIBUE** le montant de subvention à l'associations suivante :
  - Les Amis des orgues de Gramat : 5 500 €

**Pour (20)** : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, MAIGNE Solange, MAZEYRAC Pierrick, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, VERTES Alain,

**Abstention (1)** : LAVERGNE Frédéric.

**Les personnes intéressées n'ont pas pris part au débat ni au vote de la délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
  
Michel SYLVESTRE.

